



Compte-rendu de la douzième réunion du  
Conseil de quartier Notre-Dame (réunion plénière),  
qui s'est tenue le 8 janvier 2024 à 20h00, à la Maison de quartier.

Personnalités invitées : Jean-Pierre de Roussane, quatrième Maire-Adjoint, délégué à la Sécurité, aux Affaires militaires, aux Anciens combattants et à la Commande publique,  
Isabelle Amiri, Directrice de la Maison de quartier Notre-Dame.

Présents : Patrick Bouy, Président du Conseil de quartier Notre-Dame,  
Éric Dupau, Conseiller Municipal, Vice-Président du Conseil de quartier Notre-Dame,  
Evelyne Huré, Secrétaire du Conseil de quartier Notre-Dame et Rapporteur de la Commission ACS,  
Marie-France Jourdan, Rapporteur de la Commission PTE,  
Camille Amar, Rapporteur du groupe Projets-Voirie,  
Michel Chatain, Rapporteur du groupe Mobilités-Plan vélo,  
Marine Lallau, Rapporteur du groupe Environnement-Propreté,  
Coralie Belmer, Monique Cambier, Michaël Chepy,  
Yvon-Pierre Coppin, Albert Delemarre, Marie-Thérèse Desjardins,  
Carole Filleur, Jean-Baptiste Giraud, Laurent Giry, Karine Hoffmann,  
Xavier Hubert, Luc Jeannin-Naltet, Marc Judel, Michel Mercadier,  
Baudouin de Monts, Michel Morgenthaler, Sandrine Perrusset-Bellée,  
Nathalie de La Villéon, Charles Sater, Guillaume Stochmer,  
Conseillers du quartier Notre-Dame,  
Béatrice Rigaud-Juré, Anne-France Simon, Conseillères Municipales.

Absents excusés : Jean Auger, Philippe Chevreteau, Guy de Comeiras.

Ouverture à 20h05 : Mot d'accueil de Patrick Bouy, qui remercie chacun de sa présence à notre 12<sup>ème</sup> Conseil de quartier

Patrick Bouy associe Éric Dupau, Evelyne Huré et Marie France Jourdan à sa présentation de vœux aux membres du Conseil de quartier Notre-Dame.

Il accueille deux nouvelles Conseillères : Coralie Belmer et Sandrine Perrusset-Bellée, qui remplacent les deux départs de l'année dernière : Laure Bachelier et Aubry de la Chesnais.

Il remercie Jean-Pierre de Roussane, 4<sup>ème</sup> Maire-adjoint de Versailles, en charge notamment de la Sécurité et de la Police Municipale, à qui il cède la parole.

## **I) Jean-Pierre de Roussane, quatrième Maire-Adjoint, délégué à la Sécurité, aux Affaires militaires, aux Anciens combattants et à la Commande publique, intervient sur les questions de Sécurité et de Police.**

La sécurité est une composante essentielle de la notion de tranquillité publique et du rôle des Maires dans leur ville. Il s'agit d'un continuum d'actions très diverses qui s'inscrivent dans une série d'objectifs que poursuit l'équipe municipale.

La sécurité est l'une des 3 grandes politiques de la Ville identifiée dans son budget. C'est l'essentiel de la fonction régalienne du Maire. Elle comporte différents volets :

- Social : car le désordre et l'insécurité peuvent provenir de désordres sociaux dans l'organisation de la Cité, qu'il convient de prévenir.
- Prévention et traitement des sinistres de différentes natures, naturels ou humains
- Prévention et régulation de l'usage des voies publiques. Chaque citoyen a en tête des exemples de la sécurité cycliste, automobile ou autres.
- Prévention des atteintes aux biens et aux personnes : larcins, agressions, notamment.
- Répression : étape ultime, en intervenant après, contre les auteurs d'atteintes à la sécurité.

Le Maire n'est pas seul à décider. Les compétences juridiques sont partagées entre différents intervenants : l'Etat (la Police, la Justice), le Département et enfin la Ville. Les moyens engagés appartiennent bien à chacune de ces collectivités, qui nécessitent de se coordonner pour y répondre au mieux.

Pour la Ville de Versailles, au regard des statistiques, la Ville est plutôt calme. Elle n'apparaît d'ailleurs pas dans les statistiques à l'échelle du Département.... Néanmoins, pour les habitants, la vision n'est pas la même et la sécurité doit toujours être améliorée.

Les moyens disponibles pour la Ville sont importants : siège d'un Palais de justice, d'une Cour d'Appel, les instances judiciaires sont bien représentées ; et aussi le SDIS (service départemental d'incendie et de secours, qui traite à peu près un appel toutes les 3 minutes et une intervention lourde par heure) ; un Commissariat de Police Nationale, qui a, pour zone géographique de compétence, neuf communes : 200/220 policiers, dont l'essentiel des moyens sont déployés en dehors de Versailles.

Il faut rappeler régulièrement les besoins pour Versailles : la durée moyenne d'intervention est d'une heure car la BAC intervient le plus souvent dans d'autres agglomérations.

La Direction de la Sécurité de la Ville pilote 28 policiers municipaux, et 34 ASVP, de compétences différentes : Les ASVP ont des compétences limitées : veiller au respect du stationnement payant, surveiller les points-écoles existants et aussi les ERP (établissements recevant du public).

Les policiers municipaux ont la qualification d'agents de police judiciaire adjoint : ils peuvent relever un certain nombre d'infractions, d'intervenir en cas de léger désordre ; nos policiers municipaux sont armés depuis 2015, dans une optique défensive (les armes sont du plus bas niveau, pour assurer à minima leur propre sécurité) ; leur entraînement est rigoureux et fréquent.

Parmi les autres outils, les points de vidéos surveillance : la ville bénéficie d'un réseau de vidéo surveillance, sous la responsabilité du Maire, même si l'installation et la maintenance sont de la compétence de VGP qui passe les marchés et installe les caméras de vidéo-surveillance. L'exploitation des vidéos est sous la seule responsabilité du Maire (loi informatique et liberté). Les images sont effacées au bout de 10 jours. La DIPN (la Direction interdépartementale de la Police nationale) a accès à l'intégralité de notre réseau, mais ne peut l'exploiter qu'après réquisition auprès du Maire ; les services de la Ville les copient et les transmettent.

La Direction de la Sécurité de Versailles n'agit pas seule. Elle travaille en partenariat étroit avec d'autres services de la Ville : CCAS, Maisons de quartier (notamment pour le suivi des personnes marginales, et les personnes adolescentes en risque de dérive vers la petite délinquance et sa prévention). C'est grâce aux Maisons de quartier que l'on peut capter des « signaux faibles »

Le Maire est donc très attentif à la nomination des directeurs de Maisons de quartier.

Les risques reconnus sont la consommation et la vente de produits illicites, avec une tendance à l'uberisation. Depuis 3 ans, la consommation augmente mais il n'y a pas de véritable noyau de trafic ; aussi ce sujet n'est pas facile à suivre, et la DIPN se concentre sur les plus grosses chaînes et a ainsi réussi à démanteler des réseaux. Elle les surveille beaucoup mais attend d'avoir des situations caractérisées et justiciables d'une sanction pénale pour intervenir. La poursuite des petits délinquants est souvent contre-productive car ceux-ci ne peuvent pas être lourdement condamnés et sont malheureusement « valorisés » quand ils sont passés par la « case prison » ! .....

Les atteintes aux biens redémarrent après la période de COVID, qui a connu une grande accalmie. Les personnes se déplaçant davantage maintenant, les larcins reviennent.... Les auteurs sont souvent des bandes de jeunes mineurs, hors des Yvelines. Depuis 2023, de nouvelles bandes organisées reviennent, elles sont mieux connues et identifiées également. Une recrudescence d'activité a été notée au mois de décembre, plutôt dans les zones pavillonnaires. L'utilisation d'alarme reste une bonne protection.

Sur la sécurité routière, il y a quelques difficultés, notamment sur les grands axes, assez fréquentés. Des contrôles systématiques sont régulièrement organisés avec la Police Nationale et la Direction des Transports, ainsi que des contrôles de vitesse. (Le « record » établi à ce jour est de 149 km/h en haut du boulevard St Antoine). L'essentiel des interpellations est en rapport avec la conduite sous emprise de l'alcool, soit au démarrage de la place du Marché, soit sur les grands axes. Quelques cas de refus d'obtempérer ont eu lieu également.

#### Quelques statistiques :

- 1.000 plaintes pour atteinte aux biens ont été enregistrées sur la Ville de Versailles (1/4 dans le quartier Notre-Dame, correspondant à la proportion de la population versaillaise dans ce quartier ; essentiellement autour de la place du Marché et la nuit).
- Sur les 250 plaintes concernant le quartier Notre-Dame : 85 sont des cambriolages (26% des cambriolages de la Ville), 46 des dégradations et destructions de biens, 38 des vols de véhicule, 28 des vols à la roulotte, 26 des vols à l'arrachée et idem pour les vols avec violence.
- Un travail est engagé avec la Police Nationale pour obtenir un meilleur recensement de ces actions et obtenir également des statistiques sur les atteintes aux personnes. Une intervenante sociale en commissariat (ISC) fait également un important travail d'accompagnement des personnes qui viennent se plaindre de violences intra-familiales ou de voisinages. Les 3/4 des plaintes seraient de nature sexuelle. La personne qui s'en occupe est recrutée par la Ville, et son poste est cofinancé avec l'Etat et le département. Elle reçoit entre 200 et 250 situations par an. Elle travaille en relation étroite avec le CCAS.
- Une quarantaine de caméras sont installées sur le quartier.

#### Questions des Conseillers de quartier :

- sur les sujets des violences intra-familiales, y-a-t-il des actions de prévention ?
  - la Ville anime des ateliers de parentalité. La Ville a une politique générale de prévention des violences intra-familiales, en encourageant les personnes à parler. Il est difficile de cibler des catégories de personnes ; le réseau des Maisons de quartier est mis à contribution. Des associations, encouragées par la Ville, voire subventionnées, sont également actives.
- Agissez-vous sur le harcèlement scolaire ?
  - Le harcèlement scolaire est géré directement par l'Education Nationale. Pour les écoles et le périscolaire, les agents techniques veillent à toutes les situations, et à l'apprentissage de la tolérance.
  - Le service des sports est également actif.
  - Un travail régulier est mené en concertation avec Claire-Chagnaud Forain sur ce sujet.

- Des sanctions sous forme des travaux d'intérêt général sont-elles envisagées dans certaines situations ?
  - Sur le principe, c'est très bien, mais cela demande de l'encadrement, il s'agit d'une charge positive à organiser. Un groupe a été créé en 2021 avec le Substitut du Procureur chargé des mineurs, afin de mieux veiller aux populations et d'envisager la possibilité d'un « rappel à l'ordre » si besoin.
  - La procédure du rappel à l'ordre est un moyen de signalement à la Mairie. Il faut également que la Ville soit sollicitée, ce qui n'a pas été le cas depuis 3 ans.
  - Le jeune peut être convoqué à la Mairie et recevoir un rappel à l'ordre du Maire ou de son adjoint à la sécurité. L'enfant mineur est reçu avec ses parents. Les Directions d'école peuvent effectuer des signalements.
- Sur l'absence d'éclairage des vélos, notamment aux entrées des écoles.
  - Quelques réunions ont été organisées avec St Jean Hulst, et les choses clairement dites aux enfants.
  - Une Conseillère de quartier évoque l'action de l'association Vélo Versailles à l'occasion du marquage des vélos car cette association fournit gratuitement un kit d'éclairage.
- Les infractions des voitures sont-elles identifiées par vidéo ou par un policier uniquement ?
  - La vidéo verbalisation n'est pas automatique, elle nécessite l'intervention d'un agent qui exploite en direct les images des caméras et établit sur cette base un procès-verbal d'infraction. Une centaine de vidéos verbalisations sont réalisées par mois sur quelques grands axes (essentiellement des camions ou camionnettes mal stationnés). Les entreprises reçoivent les amendes et les financent, ce qui paraît peu dissuasif pour les chauffeurs salariés.
- Qu'est-ce qui est mis en place contre les gros camions qui traversent la Ville ?
  - Le transit des camions de plus de 10 tonnes dans la ville est interdit. Il y a quelques années, mon prédécesseur avait réalisé un contrôle des camions. La problématique est la complexité et la durée d'un contrôle et aussi de trouver un endroit où l'on peut se permettre d'immobiliser de gros camions sur la voie publique ; en définitive, cela mobilise beaucoup de monde pour un effet très faible ; en effet l'amende n'est que de 35€...... ; de surcroît cela a un coût et pénalise le commerce à l'intérieur de la Ville. En outre, des études de trafics réalisées par la DDAU ont montré que la plupart des poids lourds de plus de 10 tonnes livrait en ville...
- Sur la santé et le passage en ZFE :
  - Des réflexions ont été menées pour s'orienter vers des zones de faibles émissions. Cela nécessite des actions concertées sur l'agglomération et les communes avoisinantes. Il s'avère que 40% des voitures versaillaises ne passeraient pas en ZFE. La réflexion est toujours en cours car elle n'est pas simple.
- Sur la sécurité durant les JOP 2024.
  - La sécurité des JOP dans notre département est exceptionnellement dirigée par le préfet de Police de Paris, pendant la durée des JOP.
  - Paris 2024 promeut des jeux propres, avec utilisation de transports en commun et non de voitures particulières. Des navettes en provenance des gares conduiront les personnes sur les différents sites. En conséquence, les abords des gares ne permettront pas le stationnement. Mais l'ensemble des axes principaux seront également impactés en raison des épreuves (cyclisme sur route, marathons) se déroulant dans la ville. La ville est en attente de précisions du préfet de Police de Paris.
  - L'équitation va drainer jusqu'à 40.000 personnes par jour. Il y aura donc du monde. La Ville reste en charge de la sécurité de la Ville et de ses habitants.
  - La Police Nationale est aussi soucieuse d'assurer la sécurité des touristes.

Patrick Bouy remercie vivement Jean-Pierre de Roussane pour son intervention qui a suscité un grand intérêt chez les Conseillers, d'où leurs nombreuses questions.

## **II) Isabelle Amiri, Directrice de la Maison de quartier Notre-Dame, intervient sur l'actualité de la Maison de quartier.**

- Sur la sécurité : les Maisons de quartier ont des conventions avec les collèges ; elles accueillent des élèves qui ont été exclus afin de travailler sur ces questions avec eux, en les faisant réfléchir sur leurs actes.

### Quelques dates à retenir :

- Les vœux du Maire ont lieu mercredi prochain à 18h.
- Les vacances scolaires commencent le 12 février : accueil vacances des enfants.
- Le Forum du bénévolat le 27 janvier à l'Hôtel de Ville, de 9h à 12h.
- Relance d'une rencontre partenaires avec les habitants du quartier le 2 février prochain
- Le recensement des besoins de salle des associations va être relancé fin janvier
- Il y a toujours des animations familles régulièrement : animations bibliothèque, pâtisserie, etc...

Patrick Bouy remercie Isabelle Amiri pour son intervention et pour son action précieuse à la tête de la Maison de quartier Notre-Dame.

## **III) Patrick Bouy intervient sur l'actualité du quartier.**

Patrick Bouy insiste sur les vœux de la Maison de quartier Notre-Dame car il est important que le Conseil de quartier vienne en nombre à ces vœux pour bien montrer l'intérêt que le Conseil de quartier porte à sa Maison de quartier.

Le dîner des Conseillers du quartier Notre-Dame aura lieu le lundi 5 février à 19h au Musée Lambinet avec, en ouverture, une visite guidée de la très belle exposition Dubois-Drahonet.

Autre sujet : la nouvelle numérotation des lignes de bus depuis ce lundi, décidée par la Région Ile de France et plus précisément par Ile de France Mobilités : ainsi, par exemple, le 1 est devenu le 6201.

Trois succès importants ont été obtenus dernièrement par le Conseil de quartier Notre-Dame :

- Le jardin de la place Hoche : les coins métalliques et les éclairages au sol, dangereux pour les enfants, ont été ôtés ; les portes des deux petits parcs comportent maintenant une double fermeture ; le cheval à bascule a été remis ; des ganivelles ont commencé à être placées.
- Carrefour Foch/Carnot/St Cloud : on a gagné 9 secondes sur le feu tricolore entre Bouchara et la BNP, diminuant ainsi fortement les remontées de file ; une flèche orange clignotante a été ajoutée sur le feu de la rue Carnot débouchant sur ce carrefour ; un îlot au milieu du passage piétons a également été créé, ce qui le sécurise.
- Vélos-épaves : plus d'une trentaine ont été ôtés du quartier ; de plus, sur l'appli Versailles, un onglet « Vélo épave » a été créé permettant aux habitants de signaler à la Ville leur présence ; enfin, ce sujet a fait l'objet d'un article dans le magazine de la Ville.

Patrick Bouy remercie chaleureusement les Conseillers du quartier qui se sont impliqués sur ces trois dossiers.

A signaler qu'un cyclo Park d'une trentaine de places va être mis en service dans le parking souterrain de la place du Marché Notre-Dame.

## **IV) Éric Dupau intervient sur l'actualité de la Ville**

- La Ville a décidé d'adhérer au réseau « Villes Amies des Aînés », afin d'avoir une meilleure approche de la population des aînés. (10,5 % des Versaillais ont plus de 75 ans, contre 9,5 % en moyenne en France)
- Nouveaux commerces : ouverture d'Animalis à la place du Lidl ; ouverture annoncée de la Tribu en remplacement des Sœurs Grene ; ouverture d'un Basic Fit rue Jouvencel (derrière la Préfecture).

- Débats budgétaires lors des deux derniers Conseils municipaux (débat d'orientation budgétaire en novembre puis vote du budget primitif en décembre) : des finances sous pression en raison de nombreuses hausses : indexations incontournables pour 2/3 des dépenses (le personnel), augmentations des coûts de prestataires (cantines par exemple), explosion du coût de l'énergie.
  - Il y a deux sections budgétaires : la section de fonctionnement obligatoirement en excédent pour alimenter la section d'investissements. A noter que, malgré la pression sur les finances et grâce à une bonne gestion, la politique de modération fiscale et tarifaire est maintenue avec une absence d'augmentation du taux des impôts locaux pour la 14ème année consécutive.
  - Les tarifs qui représentent 25 millions d'€ de recettes pour 120 millions de dépenses connaissent une évolution moyenne de 3% (vs 4% d'inflation et sans augmentation de certains tarifs comme la restauration scolaire ou des centres de loisirs).
  - Les investissements autorisés restent stables.
  - La dette reste faible à 40 millions d'€, soit 485 € par habitant vs 1.344 € pour les villes de taille comparable ; à noter que cette dette s'élevait à 60 millions il y a douze ans.
  - Les plus grosses lignes autorisées portent sur la fin des travaux du bâtiment de l'ancienne Poste Centrale (enveloppe de 3 millions), la poursuite de la rénovation de l'Eglise Notre-Dame, les tribunes/vestiaires du club de rugby, et dans les écoles : les classes CHAM du groupe scolaire Vauban, la rénovation thermique de groupes scolaires, les travaux en vue du déménagement de la Police Municipale rue des Chantiers (l'ancien bâtiment a été vendu pour y installer des bureaux), etc....
  - Sur les JOP 2024, les dépenses de la ville ne seront pas trop élevées : estimés à 325.000€ notamment pour des renforts de personnel.
- Evolution des droits de mutation : les droits de mutation sont prévus en baisse à 6 millions d'€ (vs 10,5 millions d'€ encaissés en 2022). Le Département souffre également de cette perte des droits de mutation.

Patrick Bouy remercie Éric Dupau pour son intervention riche et bien documentée.

Patrick Bouy clôt la réunion à 22h10, en remerciant les participants pour leur présence et leur engagement au service du quartier et de ses habitants.